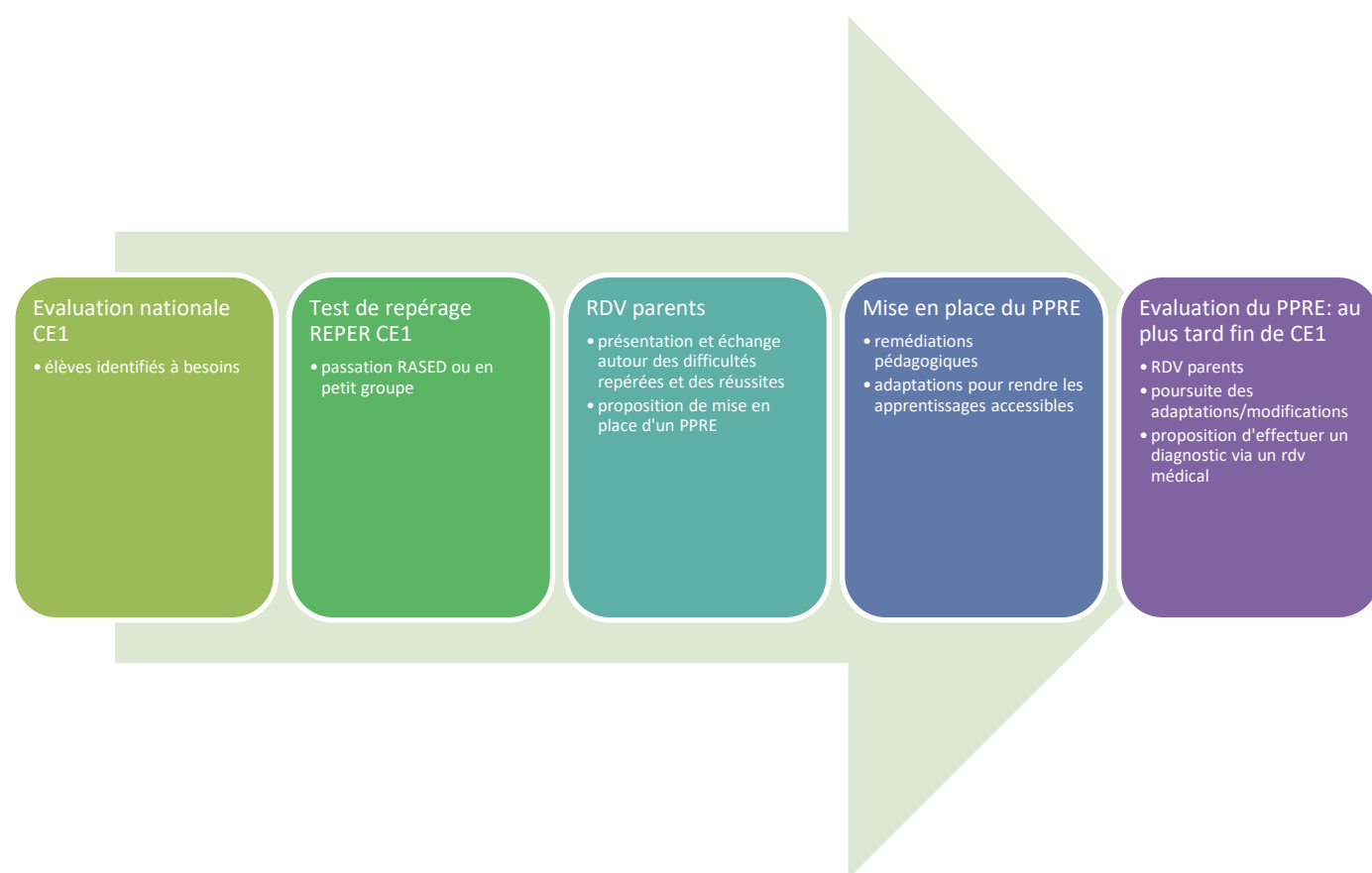


PROTOCOLE CE1 D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES A BESOINS

Ce protocole académique porte l'ambition d'offrir une réponse forte permettant aux élèves identifiés à besoins à l'issue des évaluations nationales CE1 de bénéficier d'un accompagnement renforcé ayant pour première intention la mise en place de remédiations et d'aménagements au sein de la classe.

UN PROTOCOLE ORGANISE PAR ETAPE

Les élèves identifiés à besoins à l'issue des évaluations nationales CE1 suivent une démarche permettant de structurer la réponse pédagogique tout au long de l'année scolaire et de mettre en place des remédiations et des aménagements. Cette démarche s'effectue par étapes :



LE TEST DE REPERAGE

Les tests de repérage ont vocation à permettre un traitement des difficultés par la mise en place d'adaptations pédagogiques dans le cadre ordinaire de la classe ou élargi de l'école. En aucun cas, la réponse de première intention ne saurait être de l'ordre de la mise en place de moyens de compensation (AESH, demande MPDH...) .

L'analyse des difficultés d'un élève se fait dans le cadre d'une approche systémique, et de coresponsabilité des élèves. Ainsi, les directeurs réuniront un conseil de maîtres spécialement dédié auquel participeront :

- ▶ Les enseignants spécialisés qui exercent dans le premier degré au titre de leur rôle de personne ressource au service d'une école inclusive (RASED, ULIS école).
- ▶ Les enseignants de GS et CP afin de mettre en perspective l'évolution et les points d'appuis dans les compétences des élèves.
- ▶ Les psychologues de l'Éducation Nationale pourront être sollicités chaque fois que la situation d'un élève leur sera connue
- ▶ Les équipes de circonscription pourront apporter un concours aux directeurs dans le cadre d'une analyse plus large de la situation de l'école."

Le test REPER-Ce1

https://intra.ac-reims.fr/images/stories/Vie_eleve/dys-repereCE1/reperce1_presentation_corr_mh19.pdf

https://intra.ac-reims.fr/images/stories/Vie_eleve/dys-repereCE1/livret_enseignant_maj_oct_2019.pdf

https://intra.ac-reims.fr/images/stories/Vie_eleve/dys-repereCE1/livret_eleves_maj_oct_2019.pdf

UN PREMIER RENDEZ-VOUS AVEC LA FAMILLE

Puisqu'il concerne l'ensemble des élèves, le rendez-vous de restitution des "évaluations repères" peut, être évoqué dès la réunion de rentrée, lors de la présentation du dispositif. L'invitation peut ensuite être formulée selon les habitudes et le contexte de l'école (courrier, appel téléphonique, ...) .

REDACTION DU PPRE

Suite aux évaluations nationales et au test de repérage de la grande difficulté, les élèves ciblés bénéficieront d'un PPRE spécifique. Celui-ci sera rédigé collégialement en équipe éducative (voir la partie « communication avec les familles ») après une analyse fine des difficultés des élèves. L'élève sera associé à cette analyse.

Pour rappel, un PPRE doit avoir pour ambition la réussite de l'élève. Pour ce faire, les objectifs visés seront simples, déclinés, pour être atteignables sur un temps donné assez court. Des adaptations pédagogiques seront explicitées pour une mise en œuvre immédiate sans condition médicale aucune.

POURSUITE DU PARCOURS DE L'ELEVE

Un rendez-vous sera organisé avec la famille en fin de PPRE , au plus tard en fin de CE1 afin de tracer les perspectives pour l'année suivante (objectifs prioritaires, aménagements efficaces...) . Dans la mesure du possible l'enseignant de CE2 qui aura l'élève l'année suivante est invité à ce rendez-vous. A défaut, l'enseignant de la classe suivante organisera rapidement un premier rendez-vous en début d'année scolaire.

Annexe 1 : fiche ressource rendez-vous avec la famille

Le rendez-vous avec l'élève et sa famille nécessite une attention particulière et un déroulement ordonné qui favorise l'installation d'une collaboration sereine permettant d'installer le PPRE, puis de le suivre et de l'ajuster.

ACCUEILLIR POUR INSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE

- Accueillir l'élève / l'enfant et les parents avec bienveillance en favorisant l'échange
- Donner une place centrale à l'élève et être vigilant quant à sa compréhension de l'entretien
- Etablir un climat de confiance et de sécurité

Il s'agira de créer les conditions d'apprentissage et d'inscrire les parents dans un processus de co-éducation.

INFORMER ET EXPLICITER POUR RENDRE L'ECOLE LISIBLE

- Expliquer les enjeux de l'entretien et les modalités de déroulement
- Présenter la situation à partir de fiche de résultats "Evaluation CE1" destinée aux familles, en explicitant ce qui était attendu (citer des exemples, prendre appui sur le cahier de passation) :
 - Communiquer d'abord les réussites de l'élève aux parents
 - Informer sur les difficultés rencontrées
- Présenter les résultats de "REPER CE1" qui a été passé suite aux difficultés rencontrées
- Expliciter en professionnel l'enjeu du dispositif PPRE et les remédiations proposées
- Informer objectivement les parents des attentes de l'Ecole en termes d'apprentissage, et de l'importance de s'engager ensemble pour la réussite de l'élève.

ECHANGER, S'ENGAGER POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE

- Echanger sur la connaissance mutuelle de l'enfant/l'élève
- Veiller à ce que les échanges permettent à chacun de s'exprimer dans un climat serein
- Rester à l'écoute des parents tout au long de l'entretien
- Echanger sur les réussites et les difficultés rencontrées en classe et à la maison.
- Se fixer des objectifs à court et à moyen terme
- Souligner l'importance de se voir régulièrement et établir un échéancier
- Se quitter en ayant le sentiment d'avoir servi l'élève

EVENTUELLEMENT, DES RENDEZ-VOUS DE SUIVI DU PPRE

- Accompagner les progrès de l'élève
- Être attentif à la préservation de l'estime de soi de l'élève et des parents
- Réajuster les objectifs, si nécessaire, que ceux-ci restent atteignables

LE RENDEZ-VOUS DE BILAN DU PPRE ET/OU EN FIN D'ANNEE DE CE1

- Faire le bilan du PPRE : réussites, progrès, difficultés "résistantes", nouvelles difficultés identifiées
- Identifier les adaptations à poursuivre et prendre appui pleinement sur l'équipe éducative
- Si besoin, envisager la consultation médicale / bilan orthophonique : ce n'est pas à l'Ecole de poser un diagnostic (dyslexie, ...), d'où la nécessité d'un regard extérieur à ce stade de l'accompagnement.

Annexe 2 : Remédiations et aménagements pédagogiques (ressources)

SITOGRAPHIE

Cap Ecole Inclusive (CANOPE)



<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive.html>

Site de la DSDEN de la Aube sur les TSLA



<https://web.ac-reims.fr/dsden10/DYS/>

QUELQUES EXEMPLES DE REMEDIATIONS ET D'AMENAGEMENTS

Exemple 1 :

Difficulté pour reconnaître les mots par la voie directe :

- reconnaissance lente des mots
- approximation liée à une image globale ou à une stratégie approximative de reconnaissance (devinette?)

Compétences à travailler : reconnaître rapidement les mots les plus courants (indiquer lesquels précisément pour chaque temps donné)

- entraînement à la reconnaissance rapide des mots (didacticiels/ élargissement de l'empan visuel.)
- travail sur les synonymes pour amener à comprendre la nécessité de vérifier par le déchiffrage, la reconnaissance orthographique

Adaptations :

- utilisation de caches extensibles
- utilisation de syllabes de couleurs

Exemple 2 :

Difficulté pour reconnaître ou comprendre la consigne :

- difficulté à dégager les mots clés porteurs de sens
- difficulté au niveau syntaxique

Compétence à travailler : identifier les différents types de consignes

- repérer le verbe d'action de la consigne
- associer une consigne à une réponse et inversement

Adaptations :

- donner des consignes courtes, explicites et opérationnelles (par exemple : « entoure les syllabes commençant par la lettre B » à la place de « dans le teste suivant, repère toutes les syllabes contenant la lettre B »)